

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 27 février 2020 à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 février 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	27	0	2	4

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENCCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative : LEBLANC Christian, TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques,

Absents : CAMBOU Stéphane, DUPUY Nathalie, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

FINANCES

Délibération n° 26-2020 : Mise en place d'un outil numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée – Avenant n° 1 à la convention cadre

Monsieur le Président rappelle que 14 structures se sont associées autour du PNR de Millevaches en Limousin en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont les objectifs sont la mise en place d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée et son déploiement.

Pour répondre à ces objectifs, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de disposer de temps d'animation dédié au projet afin de conduire des missions de saisie sur Geotrek, de suivi de prestations et de pilotage de projet. La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

Cependant, les modalités de versement au Parc par chacun des partenaires du projet n'avaient pas été établies. Aussi, à l'occasion du Comité technique du projet qui s'est tenu le 24 septembre 2019, il a été proposé de discuter des modalités de versement des sommes dues par les contributeurs au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

De plus, un Comité de pilotage s'est réuni le 27 novembre 2019, pour établir l'état d'avancement du projet et partager un bilan très satisfaisant des débuts du projet Rando Millevaches. Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur les perspectives de consolidation et de développement du projet.

Sachant que le contrat actuel d'animation et de coordination du projet s'achève au 31 mai 2020, le comité de pilotage s'est d'ores et déjà positionné pour essayer de prolonger ce poste clé. Compte tenu des besoins, un plan prévisionnel de financement du poste « Animation et coordination du projet Rando Millevaches » jusqu'à la date échéance de la convention partenariale, soit le 10 septembre 2021, a été présenté aux membres du comité de pilotage. Il reprend la clé de répartition de la convention (nombre d'habitants par collectivité). Les données financières de chaque structure relative au budget communication et au renouvellement du poste d'animation ont été communiquées.

Pour cela, un courrier de chaque structure pour accord de principe, complété des noms et prénoms des personnes (élu-e et technicien-ne) en charge du suivi du dossier, était attendu avant le 20 décembre 2019.

L'ensemble des partenaires, à l'exception de la commune de Saint-Augustin qui n'a pas encore fait parvenir son courrier, sont favorables à la prolongation du poste d'animation jusqu'au 10 septembre 2021.

1. Le prolongement du poste d'animation et de coordination du projet Rando Millevaches.

Compte tenu de ces besoins de consolidation de l'outil et des perspectives de développement, une proposition de prolongement du poste d'animation et de coordination jusqu'à la date échéance de la convention partenariale, soit le 10 septembre 2021, a été présenté aux partenaires lors du comité de pilotage du 27 novembre 2019 et par un courrier envoyé le mardi 03 décembre. Compte tenu des retours de courriers avec accord de principe, l'avenant précise la prolongation de ce poste mutualisé jusqu'au 10 septembre 2021 et son plan de financement associé.

Des aides Leader à partir des conditions d'attribution et d'éligibilité figurant dans les fiches-actions des GAL Leader ont été sollicitées. Les montants définitifs seront connus à réception des arrêtés de subvention correspondant. Les montants restant à la charge sont donc indicatifs et dépendent des dépenses réelles et des subventions effectivement reçues.

Étant entendu que la participation financière pour la deuxième période est également établie au prorata issu de la clé de répartition de la convention initiale et que le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin participe à hauteur de 20% (à hauteur de 10 260 €) des dépenses d'animation. Le plan de financement prévisionnel de fonctionnement est le suivant pour la deuxième période du projet du 31 mai 2020 au 10 septembre 2021, notons que ces coûts sont des montants maximums :

Nom du partenaire	Part de la population (%)	Plan prévisionnel du 01/06 au 31/12/2020	Plan prévisionnel du 01/01/2021 au 10/09/2021	TOTAL du 01/06/2020 au 10/09/2021
CC Briance Combade	4,47%	836,78	997,70	1 834,48
CC Marche et Combraille en Aquitaine	11,18%	2 092,90	2 495,38	4 588,28
CC Creuse Grand Sud	10,15%	1 900,08	2 265,48	4 165,56
CC de Noblat	9,49%	1 776,53	2 118,17	3 894,70
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	8,77%	1 641,74	1 957,46	3 599,20
CC des Portes de Vassivière	4,39%	821,81	979,85	1 801,66
CC du Pays d'Uzerche	7,71%	1 443,31	1 720,87	3 164,18
CC Haute-Corrèze Communauté	27,34%	5 118,05	6 102,29	11 220,34
CC Vézère-Monédières-Millesources	4,05%	758,16	903,96	1 662,12
CC Creuse Sud-Ouest	11,49%	2 150,93	2 564,57	4 715,50
Commune Le Lonzac	0,62%	116,06	138,38	254,44
Commune Saint-Augustin	0,34%	63,65	75,89	139,54
Total général	100 %	18 720,00	22 320,00	41 040,00

2. Les frais de communication supplémentaires

Le Syndicat mixte Le Lac de Vassivière s'engage à contribuer à hauteur de 5 000 € HT en 2020 pour la conception et/ou l'impression de nouveaux outils de communication. A titre d'exemple, il est envisagé de développer des kakémonos, des marques pages et des affiches, d'insérer des publicités dans un magazine, de réaliser des prestations vidéos et des diffusions publicitaires, et de publicité sur les réseaux sociaux.

Plan prévisionnel de communication du 01/06/2020 au 10/09/2021 :

Nom du partenaire	Part de la population (%)	Plan prévisionnel du 01/06 au 31/12/2020	Plan prévisionnel du 01/01/2021 au 10/09/2021	TOTAL du 01/06/2020 au 10/09/2021
CC Briance Combade	4,47%	339,72 €	223,50 €	563,22 €
CC Marche et Combraïlle en Aquitaine	11,18%	849,68 €	559,00 €	1 408,68 €
CC Creuse Grand Sud	10,15%	771,40 €	507,50 €	1 278,90 €
CC de Noblat	9,49%	721,24 €	474,50 €	1 195,74 €
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	8,77%	666,52 €	438,50 €	1 105,02 €
CC des Portes de Vassivière	4,39%	333,64 €	219,50 €	553,14 €
CC du Pays d'Uzerche	7,71%	585,96 €	385,50 €	971,46 €
CC Haute-Corrèze Communauté	27,34%	2 077,84 €	1 367,00 €	3 444,84 €
CC Vézère-Monédières-Millesources	4,05%	307,80 €	202,50 €	510,30 €
CC Creuse Sud-Ouest	11,49%	873,24 €	574,50 €	1 447,74 €
Commune Le Lonzac	0,62%	47,12 €	31,00 €	78,12 €
Commune Saint-Augustin	0,34%	25,84 €	17,00 €	42,84 €
Total général	100 %	7 600 € TTC	5 000 € TTC	12 600 € TTC

3. Les modalités de versement de la contribution financière de chaque co-contractant.

La convention actuelle précise à l'article 6.3 « Participation financière » un scénario de répartition des dépenses (fonctionnement et Investissement) par collectivité.

Toutefois, aucun article de la convention ne précise les modalités de versements, ce qui implique en l'état actuel d'attendre la fin de la convention (soit le 10 septembre 2021) pour toucher le versement des contributions financières des partenaires.

L'avenant précise ainsi les modalités de versement des contributions sur toute la durée de la convention (du 11/09/2018 au 10/10/2021)

Pour la première période du 11/09/2018 au 31/05/2020 :

- La totalité du paiement est à verser à la date du 31/05/2020

Pour la deuxième période du 01/06/2020 au 10/09/2021 :

- 30% du montant dû seront versés au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin avant l'échéance reprise dans le tableau ci-dessous selon la période considérée,
- Le solde (70%) sera versé au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin à l'issue de la convention (date prévisionnelle : 10/09/2021).

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin réalisera un appel de fonds au moyen de factures électroniques via Chorus pro. Le délai de paiement pour les structures concernées sera de 30 jours.

Le tableau prévisionnel d'échéancier de paiement est établi comme suit :

Nom du groupement	Période du 11/09/2018 au 31/05/2020	Période du 01/06/2020 au 10/09/2021	
	Paiement de la totalité de la première période	Total période €	Acompte € (30%)
	A la date du 31/05/2020		A la date du 30/10/2020
CC Briance Combade		1 834,48	550,34
CC Marche et Combraille en Aquitaine	3 803,53	4 588,28	1 376,48
CC Creuse Grand Sud	2 147,74	4 165,56	1 249,67
CC de Noblat		3 894,70	1 168,41
CC de Ventadour-Egletons-Monédières	2 983,62	3 599,20	1 079,76
CC des Portes de Vassivière		1 801,66	540,50
CC du Pays d'Uzerche		3 164,18	949,26
CC Haute-Corrèze Communauté	9 301,29	11 220,34	3 366,10
CC Vézère-Monédières-Millesources		1 662,12	498,64
CC Creuse Sud-Ouest	2 431,28	4 715,50	1 414,65
Commune Le Lonzac		254,44	76,33
Commune Saint-Augustin		139,54	41,86
Total	20 667,46	41 040,00	12 312,00

Vu les Statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 06-2018 du 1^{er} mars 2018 portant autorisation de signer les conventions pour la mise en place d'un outil numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée,

Vu le projet d'avenant proposé par le PNR et exposé ci-dessus,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- VALIDER la proposition d'avenant pour
 - o Prolonger le poste clé d'animation du projet Rando Millevaches ;
 - o Définir les frais supplémentaires de communication ;
 - o Définir les modalités de versement de la contribution financière de chaque co-contractant ;
- APPROUVER le nouveau plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention-cadre et tout document afférent à cet objet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 02 mars 2020

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Le Président
03 MARS 2020

Acte rendu exécutoire le :

Publié le : **03 MARS 2020**

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS